@FSGTofficiel

COUPE DE FRANCE FSGT AUGUSTE DELAUNE

RÉGLEMENT SPORTIF - SAISON 2023/2024

Fédération Sportive et Gymnique du Travail, 14 rue Scandicci - 93508 Pantin cedex
Contact : Secrétariat : 01 49 42 23 64 – CFA Football : cfafootball@fsgt.org
www.fsgt.org

SOMMAIRE

1 EDITORIAL 3
2 ORGANISATION GENERALE 3
3 CALENDRIER DE LA COUPE DELAUNE 5
4 GESTION DE L'ARBITRAGE ET DES DÉLÉGUÉS 6
5 AIDE FINANCIERE AUX DEPLACEMENTS ET TIRAGES AU SORT 7
6 INFORMATIONS IMPORTANTES A RAPPELER 7
7 FEUILLE DE MATCH 8
8 QUOTAS PHASE NATIONALE 9
9 CADRAGE PROVINCE 9
10 MÉMENTO CLUBS 11

1 EDITORIAL

La Coupe Auguste Delaune est au rendez-vous pour une nouvelle édition que nous espérons aussi intéressante et indécise que la précédente.

La Commission Fédérale d'Activité Football souhaite donc la bienvenue à tous les nouveaux clubs qui ont décidé de tenter l'aventure et remercient les anciens qui continuent, à travers cette épreuve historique, à faire vivre la passion du foot à la FSGT.

Le Celtic Irish (13) a succédé au palmarès de l'AC Victor Hugo (94).

Ce bulletin et les suivants seront désormais la forme privilégiée pour communiquer, à nos comités et nos clubs, les informations utiles pour le suivi de la coupe nationale.

Alors bonne saison à tous et vive la Coupe Delaune !

2 ORGANISATION GENERALE

La coupe nationale de la FSGT (trophée Auguste DELAUNE) se déroule traditionnellement en deux périodes. Une première phase départementale ou régionale, qui démarre dès le début de la saison pour s'achever avant Noël, permet de qualifier les équipes pour la deuxième phase « nationale ». Chaque commission gestionnaire décide de la forme que prend cette phase.

La seconde phase dite « nationale » regroupe les équipes qualifiées issues des différentes régions selon les quotas déterminés par la Commission Fédérale d'Activité Football (CFA Football) qui a en charge l'organisation et la gestion de cette phase.

Pour cette saison, les effectifs engagés par comité restent dans des proportions à peu près semblables à celles des deux dernières saisons.

On peut noter que le ratio Région Parisienne / Province est toujours plus déséquilibré en coupe Delaune qu'en championnat. Alors que les équipes de foot à 11 de la Province représentent 40% des effectifs des championnats, ils ne sont plus que 20% en Delaune.

Tableau des engagements par comité

Comité	Delaune
13	15
31	6
34	1 (*)
42	1 (*)
74	1 (*)
75	45
92	9
93	13
94	17
95	1
Total	109

(*) équipes évoluant en championnat de foot à 7.

Nous espérons toujours que les comités de province trouvent des idées pour motiver leurs troupes dans les prochaines éditions !

Comme l'an dernier la phase nationale débutera au niveau des 16èmes de finale.

Préalablement les équipes de province passeront par un tour de cadrage « province » géré également par la CFA Football.

En Ile de France, à noter une adaptation du déroulement de la phase régionale, constituée, dans un premier temps, par les classiques trois matchs de brassage, tirés au sort, par moment de pratique. Ensuite les meilleurs intègrent directement le cadrage IDF mais une seconde chance est donnée aux équipes intermédiaires qui pourront passer par un « barrage » donnant droit, en cas de victoire, à rejoindre le cadrage IDF.

Par ailleurs les équipes disputant le « Trophée des Champions » IDF accèdent cette saison directement à la phase nationale (16èmes).

3 CALENDRIER DE LA COUPE DELAUNE

Une réunion entre la CFA Football et les responsables de commissions départementales s'est tenue lors de la pré-saison pour adopter les calendriers officiels 2023/2024.

Phases régionales et départementales

- Ile de France
  - Brassage (3 matchs) : 22/25 septembre, 29 septembre/2 octobre, 6/9 octobre.
  - Barrage : 24/27 novembre
  - Cadrage : 15/18 décembre
- Bouches du Rhône
  - Phase de poules (3 matchs)
- Haute Garonne :
  - Poule unique (6 matchs)

Phases gérées par la CFA Football

- Cadrage province : 13/14 janvier
- Phase nationale
  - 16èmes de finale : 9/12 février
  - 8èmes de finale : 8/11 mars
  - Quarts de finale : 5/8 avril
  - Demi-finales : 10/13 mai
  - Finale : Juin 2024

4 GESTION DE L'ARBITRAGE ET DES DÉLÉGUÉS

Dans la mesure du possible, tous les matchs de la phase nationale sont couverts par deux arbitres officiels (arbitrage à deux évidemment).

Les désignations sont faites par les commissions départementales 13 et 31 pour les matchs se jouant dans ces comités, et par le Collectif Arbitres de la Commission Interdépartementale pour l'ile de France.

Les indemnités sont à verser :

- En totalité, par le club recevant quand il s'agit d'un match inter-régions
- Par moitié par chaque club quand il s'agit d'un match opposant deux équipes de la même région.

Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur dans le comité auquel appartiennent les arbitres présents.

Rappel des tarifs en vigueur en septembre 2023, sous réserve de décisions d'évolution prises par les comités en cours de saison :

- Ile de France : 100 euros (50 par arbitre)
- Bouches du Rhône : 120 euros (60 par arbitre)
- Haute Garonne : 88 euros (44 par arbitre)

Par ailleurs, des délégués officiels FSGT devront être désignés par les comités recevant.

Ces délégués seront en priorité choisis parmi les commissions football départementales ou parmi le corps arbitral.

Il est possible également de mandater des dirigeants de clubs neutres et proches des commissions sportives.

Enfin des responsables FSGT, non membres de commission football, peuvent également assumer cette fonction.

5 AIDE FINANCIERE AUX DEPLACEMENTS ET TIRAGES AU SORT

Cette saison, la CFA Football a décidé d'étendre les modalités d'aide financière aux déplacements et de les appliquer dès les 16èmes de finale.

Cette mesure est en étroite relation avec la décision de généraliser le principe du tirage au sort intégral à tous les tours de la phase nationale.

Cependant, après chaque tirage au sort, un club désigné "recevant" dans un match inter-régional et qui aurait préféré faire le déplacement chez son adversaire désigné au tirage, pourra toujours formuler une demande d'inversion des qualités recevant/visiteur. L'inversion sera possible sous réserve de l'accord de la CFA Football et de celui du club adverse.

En l'absence de toute demande de la part des clubs, la CFA Football se réserve le droit d'inverser les qualités recevant/visiteur lorsque sur un match donné, ces qualités sont les mêmes deux fois consécutivement pour les deux équipes, c'est à dire quand un club est recevant pour la seconde fois consécutive et que son adversaire est également visiteur pour la seconde fois consécutive. Bien sûr le club désigné "visiteur" au tirage pourra s'opposer à cette décision s'il souhaite se déplacer une seconde fois.

6 INFORMATIONS IMPORTANTES A RAPPELER

Quelques rappels de dispositions règlementaires à bien garder à l'esprit

Date de qualification

Pour pouvoir disputer un match de coupe Delaune, un joueur doit posséder une licence omnisport FSGT validée au plus tard le 31 décembre 2023.

En cas de mutation en cours de saison, celle-ci doit également avoir été validée au plus tard le 31 décembre 2023.

Listes nominatives

Tout club participant à la phase nationale doit avoir fait parvenir à la CFA la liste nominative des joueurs. Celle-ci est validée après contrôle de la base de données des licences.

Regroupement d'associations

Une équipe peut être constituée, pour la coupe Delaune, à partir de joueurs issus de 3 associations au plus, pour permettre, par exemple, à des équipes de foot à 7 ou à des équipes de foot à 11 à effectif réduit, de participer à l'épreuve. Dans ce cas les joueurs jouent avec leur licence de leur club d'origine. Les informations sont portées à la connaissance des clubs adverses et des arbitres et délégués, par la CFA football avant la rencontre.

Dans ce cas les joueurs en "renfort" doivent figurer sur la liste nominative déposée.

7 FEUILLE DE MATCH

Les feuilles de match spécifiques à la coupe Delaune sont envoyées aux deux clubs quelques jours avant la rencontre. Le club recevant fournit la sienne aux arbitres et délégués le jour du match. Celle-ci est remplie avant la rencontre. Le club visiteur doit aussi avoir la sienne, en cas de problème.

La feuille doit parvenir à la CFA Football dans les 48 heures suivant la rencontre. Elle peut être confiée à un arbitre ou au délégué présent. La personne en charge de l'envoi prend la précaution de scanner le document et de l'envoyer au format électronique avant de la poster.

Un exemplaire "vierge" de la feuille de match sera disponible sur le site web dédié à la coupe Delaune.

IMPORTANT

La feuille de match sert de référence pour les aides aux déplacements.

La présence physique des personnes mentionnées sera donc contrôlée par les arbitres et délégués.

8 QUOTAS PHASE NATIONALE

Ci-dessous les quotas pour la phase nationale.

La phase nationale démarre dès le Cadrage Province.

	Saison 2023/2024	
Comité	**Nbre d'équipes engagées**	**Quotas**
Bouches du Rhône (13)	**15**	**9**
Haute-Garonne (31)	**6**	**4**
Loire (42)	**1**	**1**
Haute-Savoie (74)	**1**	**1**
Occitanie (34)	**1**	**1**
Ile de France (75-78-91-92-93-94-95)	**85**	**24**
Total	**109**	**40**

9 CADRAGE PROVINCE

Le tirage au sort du Cadrage Sud a eu le jeudi 14 décembre en Visio à 18h30.

Les équipes qualifiées pour le Cadrage Sud sont :

- Comité 13 :
  - CAM PHENIX
  - QNFC
  - CAPC
  - GSBO
  - AIRBUS HELICOPTERS
  - SYSTEME D
  - FC GARLABAN PROVENCE
  - FC FIZIOS
  - CELTIC IRISH CLUB
- Comité 31 :
  - FORZA VIOLA

    - FC CANTOU'LOUSAIN
    - PASPORT
    - SAINT ALBAN
- Comité 34 :
    - D.D.F.C
- Comité 42 :
    - LES GOONIES
- Comité 74 :
    - LES SANGLIERS DU MARAIS

Les équipes présentes pour le Cadrage Sud en visio étaient :

- Comité 13 :
    - CAM PHENIX
    - QNFC
    - AIRBUS HELICOPTERS
    - SYSTEME D
    - FC GARLABAN PROVENCE
    - FC FIZIOS
    - CELTIC IRISH CLUB
- Comité 31 :
    - FC CANTOU'LOUSAIN
    - PASPORT
    - SAINT ALBAN
- Comité 42 :
    - LES GOONIES
- Comité 74 :
    - LES SANGLIERS DU MARAIS

Le tirage du Cadrage Sud est le suivant, les matchs devront se jouer le week-end du 13 au 14 janvier 2024 :

Match	RECEVANT	Comité	VISITEUR	Comité	Date
C01	FORZA VIOLA	31	CAPC	13	13 ou 14 janvier
C02	SAINT ALBAN	31	FC GARLABAN PROVENCE	13	13 ou 14 janvier
C03	CELTIC IRISH CLUB	13	LES GOONIES	42	13 ou 14 janvier
C04	FC CANTOU'LOUSAIN	31	FC FIZIOS	13	13 ou 14 janvier
C05	D.D.F.C	34	PASPORT	31	13 ou 14 janvier
C06	LES SANGLLIERS DU MARAIS	74	CAM PHENIX	13	13 ou 14 janvier
C07	QNFC	13	SYSTÈME D	13	13 ou 14 janvier
C08	GSBO	13	AIRBUS HELICOPTERS	13	13 ou 14 janvier

10 MÉMENTO CLUBS

Le mémento des clubs du Cadrage Sud est disponible sur https://www.fsgt.org/wp-content/uploads/2023/12/FSGT-Delaune-2024-Memento-des-Clubs-1.pdf

Les clubs IDF seront par la suite ajoutés pour connaître les 40 clubs participant à la phase Nationale de l'édition 2024.